

Fiche de paie : les différentes modalités que nous proposons

La gestion des fiches de paie en ligne permet une grande flexibilité dans le partage des tâches entre le prestataire et son client, le prix variant en conséquence. En fonction des compétences internes dont vous disposez, vous pourrez ainsi choisir la solution qui vous convient le mieux.

Cet article vous dira tout ce que vous devez savoir sur les modalités de gestion des fiches de paie proposées par [Esor Paie](#).

Les différentes offres de fiches de paie en ligne que nous vous proposons

La gestion de la paie de vos salariés est une tâche ardue et complexe, notamment si vous êtes un nouvel entrepreneur sans connaissance sur le sujet.

En effet, vous devez prendre en compte plusieurs variables qui peuvent être compliquées à gérer, surtout si vous avez des effectifs importants.

Heureusement, il existe plusieurs solutions de gestion de la paie. Vous pouvez les adapter en fonction de votre stratégie d'entreprise, de vos besoins et de votre budget.

Au sein d'Esor Paie, nous vous proposons trois types de gestion de la paie :

- L'externalisation de la paie
- La paie accompagnée
- La paie autonome

L'externalisation de la paie: si vous souhaitez déléguer complètement cette fonction

Avec l'externalisation de la paie, vous déléguez la gestion de la paie à un prestataire externe à votre entreprise. Ce dernier peut être une société ou un cabinet spécialisé dans la gestion de la paie.

Avec ce système, l'entreprise doit fournir toutes les extractions d'informations sur la paie au prestataire. Sous quelques jours, l'entreprise reçoit les bulletins de paie de ses salariés sur la base des informations reçues.

Par ailleurs, l'entreprise peut aussi déléguer le paiement de ses employés. Dans ce cas, elle fournit les fichiers de virement pour le paiement des salaires au prestataire externe.

L'externalisation de la paie présente plusieurs avantages pour une entreprise :

- Le gain du temps : l'employeur n'a plus à se consacrer entièrement à la gestion de la paie. Il pourra ainsi se concentrer sur des aspects plus importants et plus stratégiques pour son entreprise
- La réduction des coûts : l'externalisation est une solution plus rentable que la gestion de la paie en interne. L'entreprise n'aura pas à embaucher des effectifs supplémentaires pour la paie, avec toutes les conséquences que cela implique (ex : paiement des charges sociales)
- La minimalisation des erreurs : l'externalisation de la paie permet de réduire les erreurs dans la production des bulletins de paie et la transmission des déclarations sociales

En revanche, l'externalisation de la paie peut également présenter quelques inconvénients, telles que la perte de compétences en interne sur la gestion de la paie. Ce système peut également vous rendre totalement dépendant de votre prestataire externe sur la paie.

C'est à l'entreprise de savoir si elle est prête à totalement externaliser son système de gestion de la paie. Dans le cas contraire, elle peut le déléguer partiellement avec la paie accompagnée.

La paie accompagnée : si vous pouvez vous occuper de l'intégration des variables sur le logiciel

La paie accompagnée est une externalisation partielle de la gestion de la paie. Dans ce cas, le prestataire interne vous fournit un logiciel qui vous aide à faciliter la gestion de votre paie. Vous n'avez qu'à intégrer les variables de paie, ainsi que les formules de gestion de paie.

Les variables à intégrer dans le logiciel de gestion de la paie sont les suivantes :

- Les éléments variables conventionnels prévus par la convention collective de l'entreprise : heures complémentaires, [heures supplémentaires](#), primes d'ancienneté, cotisations de l'entreprise sur l'assurance santé collective
- Les éléments variables contractuels régis par le contrat de travail des salariés : primes sur objectifs, commissions, intéressement annuel
- Les éléments de paie personnels propres à chaque employé : absences des salariés (ex : congés sans solde ou arrêts maladie), primes exceptionnelles, jours de congés supplémentaires au-delà de ceux qui sont imposés par la loi

La paie accompagnée vous permet de garder le contrôle et de collaborer avec le prestataire sur la gestion de la paie. Contrairement à l'externalisation totale, vous pouvez garder certaines compétences dans la paie. Cependant, vous bénéficiez d'une réduction des coûts certaine car vous n'avez pas à développer un logiciel interne de gestion de la paie.

Si vous optez pour la paie accompagnée, Esor Paie met le logiciel Silae à votre disposition. Celui-ci est entièrement personnalisable et intègre jusqu'à 600 conventions collectives et classifications métier. Pour toute question sur ce logiciel, n'hésitez pas à nous contacter.

La paie autonome : si vous avez des compétences en paie en interne

La paie autonome vous permet de garder entièrement le contrôle sur l'ensemble de votre système de gestion de la paie.

Ainsi, l'entreprise va gérer les informations sur les salariés, établir les bulletins de paie et effectuer les déclarations de charges sociales ainsi que les déclarations annuelles.

La paie autonome suppose que l'entreprise dispose des compétences humaines et logicielles spécialisées en interne. De ce fait, elle pouvait gérer tout le processus de gestion de la paie elle-même de A à Z.

Cependant, la paie autonome peut être chronophage et nécessite la mobilisation de coûts importants, tant en ressources humaines qu'en formation.

Cependant, les nouvelles solutions logicielles en ligne vont permettre de remédier aux inconvénients soulevés par le système de paie autonome.

La paie internalisée avec mise à disposition du logiciel en ligne : si vous avez un gestionnaire de paie en interne

Comme évoqué précédemment, l'internalisation de la paie nécessite l'acquisition d'un logiciel spécialisé en monoposte ou en réseau. Or, ce type de logiciel est très cher car il nécessite un coût annuel conséquent pour son acquisition, son service d'assistance et sa maintenance.

C'est pourquoi les nouveaux logiciels de gestion de la paie en ligne sont moins coûteux et moins risqués.

En effet, ces logiciels engendrent une réduction directe des coûts car leur prix est nettement moins élevé que les solutions logicielles classiques. Mais ils permettent aussi une réduction indirecte des coûts car l'entreprise aura moins de dépenses de fournitures (papiers, encre, affranchissement, enveloppes).

Les logiciels en ligne sont également moins risqués car ils bénéficient de la compétence d'experts. Ceux-ci vont fiabiliser le processus de gestion de la paie en minimisant le nombre et l'impact des erreurs commises par l'entreprise utilisatrice.

Enfin, les solutions logicielles en ligne sont également plus écologiques. En effet, elles permettent de gérer vos fiches de paie en ligne, sans papier. Elles encouragent ainsi la réduction des déchets dans l'environnement.

Pur toute question sur nos solutions de gestion de la paie en ligne, n'hésitez pas à nous contacter.

Les prix des fiches de paie en ligne

Un tarif adapté en fonction de l'offre

Le tarif des fiches de paie varie en fonction du mode de gestion que vous avez choisi. Si vous gérez vos fiches de paie en interne, le logiciel coûtera en moyenne 1500€ la première année. Et si l'on compte l'installation et les heures de formation nécessaires, le coût grimpe très rapidement.

Si vous optez pour l'externalisation, vous devrez compter entre 15€ et 40€ en moyenne par bulletin de paie. Ce montant prend généralement en compte les frais du logiciel et la marge du prestataire.

En revanche, les solutions de [bulletin de paie](#) en ligne sont beaucoup moins coûteuses. Leur coût varie en fonction de leur ergonomie, de leur performance et des options offertes.

Ainsi, selon le Monde du Chiffre, Silae est le logiciel de gestion de la paie le plus performant. En effet, il est très facile d'utilisation et il est à jour en termes de législation. Par ailleurs, les erreurs sont quasiment inexistantes avec ce logiciel à condition que les variables de paie aient été bien paramétrées.

Cependant, tous ces avantages ont un coût qui sera perçu comme plus élevé que d'autres solutions de gestion de la paie.

Il est à noter que certains prestataires proposent des prix très bas, oscillant entre 4€ et 7€ par bulletin de paie. Cependant, ces prix bas signifient qu'ils ont une approche marketing différente. En effet, certaines prestations complémentaires comme les déclarations de charges sociales. Dans ce cas, il ne faudra pas hésiter à demander l'établissement de plusieurs devis.

Les facturations complémentaires : attestations de salaire - sorties de salariés et déclarations CI BTP

Outre les bulletins de paie, le coût d'un logiciel en ligne peut inclure des coûts complémentaires :

- La génération [d'attestations de salaire](#) à fournir à la caisse primaire d'assurance maladie du salarié en cas d'arrêt de travail
- La gestion des sorties de salariés avec la génération des soldes de tout compte et des bulletins de sortie
- Les [déclarations CI BTP](#) à effectuer tous les ans auprès des organismes sociaux concernés. Il est important de noter que ces déclarations disparaissent au profit de la [Déclaration Sociale Nominative](#) (DSN) à partir du 1^{er} janvier 2022. Les logiciels de paie comme Silae prennent déjà ce changement en compte pour satisfaire leurs clients au mieux.

Désormais, vous savez tout sur les différentes modalités de gestion de la paie que nous proposons.
N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir plus d'informations à ce sujet.